

06002 – CCLA - Budget Annexe Base de Loisirs**DELIBERATION DU 11/04/2024
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Pascal ZUCCHERO,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	TOTAL AVANT TRANSFERT	AFFECTATION DE RESULTAT DE ACTIVITE PLAGES CONSERVEE AU BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS	POUR INFORMATION
					CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT		AFFECTATION DE RESULTAT ACTIVITES CAMPING / AUBERGE / STUDIOS TRANSFEREES AU BP CCLA
INVEST	-57 317.96 €		15 874.36 €	Dépenses 0.00 €	-41 443.60 €	0.00 €	-41 443.60 €
				0.00 €			
FONCT	117 190.41 €	57 317.96 €	97 354.15 €	Recettes	157 226.60 €	20 395.47 €	130 831.13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Considérant le transfert des résultats des activités «camping/auberge/studios» du BA Base de Loisirs vers le budget principal sur l'exercice 2024,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	20 395.47 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	20 395.47 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2024_21_03_14 du 21/03/2024 relative à l'affectation du résultat 2023 du budget annexe Bases de loisirs Sougey.

Fait à Nances
Le 11/04/2024

Délibéré par la Conseil Communautaire
Le 11/04/2024



Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :	28
Présents :	20
Suffrages exprimés dont 8 pouvoirs :	28
Abs :	0
Pour :	28
Contre :	0
Date de la convocation :	05/04/2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

18/04/2024